

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON Immeuble Le Sérial – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyrice Etoile - 12000 RODEZ

Tél: 05 65 73 61 60 Courriel: cdg.aveyron@cdg-12.fr

ARRETE

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS <u>DES REDACTEURS TERRITORIAUX</u> AU GRADE DE REDACTEUR

PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

ANNEE 2023

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires :
- Vu le décret n°2010-329 du 22 Mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment l'article 9,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que selon les règles du quota, 11 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 3 postes de rédacteurs et de rédacteurs principaux de 2ème classe au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

ARRETE

Article 1er: A compter du 12 juin 2023, sont inscrites sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne :

- Madame Solenne CHAUCHARD, Communauté de communes Pays de Salars, 1ère inscription.
- Madame Sandrine REGOURD CANTALOUBE, Mairie de La Fouillade, 1ère inscription.

Article 2: Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, Le Président

Jean-Pierre LADREC

उत नर्थ

Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mols à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr L'auteur de la décisjon peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture

012-281200022-20230612-20230612REDACT-AI

Reçu le 12/06/2023